

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



Conseil municipal du 4 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle polyvalente route de Holtzheim sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-sept avril deux mille vingt et un par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

La séance se tient en public mais en nombre restreint fixé à 26 personnes maximum (port du masque obligatoire).

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire et d'un RAM sur le site de l'école élémentaire, avec en option la rénovation thermique des bâtiments existant

La séance est ouverte sous la présidence de M. Valentin RABOT, Maire.

Sont présents : M. Valentin RABOT, M. Michel DIEBOLT, Mme Monique KLEISER M. Alain EHRET, Mme Véronique KOCH, M. Raymond SCHWEITZER Mme Sandrine HECKER, Mme Samira CHAMSY, Mme GAUER Ariane, M. Geoffroy STEEGMANN, Mme Magaly MESSMER, M. Jeannot WENGER, Mme Madeline RICO, Mme Ludivine DE JESUS, Mme Maryvonne BARADEL, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Mireille SEYFRITZ ayant donné procuration à Mme Véronique KOCH

M. Thomas VIERLING ayant donné procuration à Mme Sandrine HECKER

Mme Evelyne FENT ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

M. Sylvain KELLER ayant donné procuration à M. Valentin RABOT

Mme Sylvie STENGEL a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n° 2021 - 21 : Désignation du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire et d'un RAM sur le site de l'école élémentaire, avec la rénovation thermique des bâtiments existants

Par délibérations en date du 16 décembre 2020, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un accueil périscolaire et d'un RAM sur le site de l'école élémentaire, avec en option la rénovation thermique des bâtiments existants.

Le jury de concours s'est réuni une première fois le 25 janvier afin de présélectionner trois équipes pluridisciplinaires dont les mandataires étaient RICHTER Architectes et associés, MIL'LIEUX et LUCQUET Architectes.

Les trois projets ont été rendus le 8 avril 2021 et ont été analysés en jury de concours réuni le 16 avril 2021. Le jury a analysé les projets sur la base du programme de concours et les a appréciés au regard des points suivants :

- Respect des objectifs et des contraintes du programme
- Fonctionnalité des espaces
- Qualité architecturale et d'insertion du projet dans le site
- Respect des délais et des coûts

Après analyse des prestations, le jury a procédé au classement des équipes suivantes :

- 1ère position : LUCQUET Architectes (7 voix)
- 2ème position : MIL' LIEUX (2 voix)
- 3ème position : RICHTER Architectes et associés (0 voix)

Par ailleurs, compte tenu de la qualité et de la conformité au programme des prestations remises, le jury a validé le paiement des indemnités de concours.

Il est demandé au Conseil Municipal, au regard de l'avis émis par le jury, de désigner le lauréat du marché de maîtrise d'œuvre.

Vu l'avis du jury de concours réuni le 16 avril 2021,

Le Conseil, après en avoir délibéré

- Décide de nommer lauréat du concours de maîtrise d'œuvre le groupement dont le cabinet LUCQUET Architectes représenté par M. Serge Lucquet, 32 rue du bassin d'Austerlitz 67100 Strasbourg est le mandataire et qui est composé comme suit :

- Bureau d'études Structures et Fluides : MH INGENIERIE représenté par Marc HUBER, Place Kléber 67000 Strasbourg,

- Economiste de la construction et mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) : ECONOMIE 2, représentée par M. Joseph Paczek, Aéroport 1, 2 rue Pégase 67970 Entzheim

- Paysagiste : Digitale Paysage représentée par Mme Agnès Daval gérante, 39 rue de l'Ecole 67330 Imbsheim,

- Approuve la proposition d'honoraire de 15,12 % pour la mission de base + les missions EXE, OPC et SSI, pour la construction d'un accueil périscolaire et d'un RAM sur le site de l'école élémentaire, et la rénovation thermique des bâtiments existants.

- Autorise le versement d'une prime de 13 000 euros aux candidats non retenus,

- Autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché négocié de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant.

Approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45.

Le Président de séance,


Valentin RABOT



La secrétaire de séance,


Sylvie STENGEL